

**FAITS SAILLANTS À LA SUITE DU DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DES AUDITEURS  
POUR L'ANNÉE 2018**

**ABOLITION DU RAPPORT ANNUEL DU MAIRE :**

La Loi 122 abolit l'obligation qui était faite au maire de faire rapport sur la situation financière de la municipalité au cours d'une séance du conseil qui devait se tenir au moins quatre semaines avant que le budget ne soit déposé devant le conseil pour adoption. Cependant, cette Loi prévoit de nouvelles mesures:

En remplacement du discours du budget, le maire doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier, du rapport du vérificateur général et du rapport de l'auditeur externe. Ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités déterminées par le conseil.

Conformément à l'article 176.2.2. du Code municipal, je vous présente donc les faits saillants qui résultent de l'analyse des états financiers de la municipalité d'Aston-Jonction pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, lesquels ont été audités par le cabinet Groupe RDL Thetford Plessis et déposés à la séance ordinaire du conseil, le 6 mai 2019.

Ce rapport indique que les états financiers, dans leurs aspects significatifs, donnent une image fidèle de la situation financière de la municipalité et des organismes qui sont sous son contrôle.

<b>Revenus</b>	
Taxes sur la valeur foncière	335 456 \$
Taxes sur une autre base	26 588 \$
Compensations tenant lieu de taxes	3 081 \$
Transferts	129 855 \$
Services rendus	15 398 \$
Imposition de droits	2 970 \$
Amendes et pénalité	250 \$
Intérêts	1 277 \$
Autres revenus	55 \$
<b>Total des revenus</b>	<b>514 930 \$</b>
<b>Charges</b>	
Administration générale	126 892 \$
Sécurité publique	110 354 \$
Transport	215 692 \$
Hygiène du milieu	35 699 \$
Aménagement, urbanisme et développement	20 368 \$
Loisir et culture	21 181 \$
Frais de financement	317 \$
<b>Total des charges</b>	<b>530 503 \$</b>
<b>Excédent de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales</b>	<b>(15 573 \$) \$</b>
<b>Conciliation à des fins fiscales</b>	
Amortissement	748 888 \$
Activités d'investissement	(7 726 \$)
Autres éléments de conciliation	857 \$
<b>Total des conciliations à des fins fiscales</b>	<b>72 019 \$</b>
<b>Excédent de fonctionnement à des fins fiscales</b>	<b>56 446 \$</b>

### RÉMUNÉRATION DES ÉLUS :

Pour l'exercice 2019, la rémunération annuelle de base pour le maire est fixée à 3 606 \$. L'allocation annuelle de dépenses est fixée à 1 800 \$.

Pour l'exercice 2019, la rémunération annuelle de base pour les conseillers(ère) est fixée à 1 200 \$. L'allocation annuelle de dépenses est fixée à 600 \$.

### RÈGLEMENT D'EMPRUNT

La municipalité a adopté le règlement 02-2018 décrétant un emprunt de 303 027 \$. L'année 2019 marquera la première année pour le remboursement de cette dette portant sur le financement des travaux de voirie sur les rues Vigneault, Blais, Lupien et la cour du garage municipal et ce, dans le cadre du programme de « Réhabilitation du réseau routier local (RRRL) », volet « Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) » du ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des Transports.

### LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000 \$ EN 2018

<b>Entreprise</b>	<b>Description</b>	<b>Montant total</b>
Construction Boisvert	Asphaltage projet Vigneault, Lupien, Blais et cour du garage municipal	206 760 \$
Équipement Robert Lamothe	Déneigement	31 290 \$
Excavation A.S.	Projet rue Vigneault, creusage de fossés	93 307 \$
RIGIDBNY	Collecte des ordures	25 518 \$
RISI de Bulstrode	Service incendie	70 361 \$
MRC Nicolet-Yamaska	Service génie civil, ingénierie, inspection en bâtiment, etc.	42 778 \$